



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Durcissement de l'accès au financement bancaire pour les entreprises françaises

Question écrite n° 15026

Texte de la question

M. Thierry Frappé interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, sur le durcissement préoccupant des conditions d'accès au financement bancaire pour les entreprises françaises, en particulier les petites et moyennes entreprises. Selon l'enquête SAFE publiée le 27 avril 2026 par la Banque centrale européenne, les entreprises de la zone euro font état d'une hausse nette des taux d'intérêt sur les prêts bancaires de 26 % au premier trimestre 2026, contre 12 % le trimestre précédent, ainsi que d'une augmentation significative des frais annexes, commissions et exigences de garanties. Dans le même temps, la disponibilité des prêts bancaires s'est dégradée, alors même que les besoins de financement demeurent stables. Cette situation fragilise directement la capacité d'investissement, de développement et de maintien de l'activité économique, dans un contexte où les bénéfices des entreprises se détériorent et où les anticipations de hausse des coûts de production et de l'inflation augmentent. Face à cette contraction progressive de l'accès au crédit, notamment pour les PME qui constituent l'essentiel du tissu économique national, il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de garantir un accès effectif, soutenable et compétitif au financement bancaire pour les entreprises françaises, préserver leur capacité d'investissement et éviter un ralentissement durable de l'activité économique.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15026

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2026](#), page 4016